

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DIMANCHE 22 MARS 2026 à 11H00
SOUS LA PRESIDENCE DE M. Gilles DELATTRE Maire

Etaient présent(e)s : Mesdames : DECERF Florence, LICOUR Claudine, HALLIER Graziella, CAPPE Catherine, DEMELLIER GRARE Céline, COQUART Kelly, GAUDUIN Pascaline, BELLEBOUCHE Dominique.

Messieurs : FOURNET Freddy, URIER Arnaud, TALVA Michael, SCELLIER François, LEFEBVRE Thomas, IDEE Jean-Baptiste, LEFEBVRE Hervé.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et salue leur ponctualité. Il ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait l'appel de tous les conseillers élus lors de l'élection municipale du 15 mars 2026 portés sur les procès-verbaux.

Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine, M. URIER Arnaud, Mme HALLIER Graziella, M. LEFEBVRE Hervé, Mme BELLEBOUCHE Dominique M. TALVA Michael, Mme CAPPE Catherine, M. SCELLIER François, Mme DEMELLIER GRARE Céline, LEFEBVRE Thomas, Mme COQUART Kelly, M. IDEE Jean-Baptiste, Mme GAUDUIN Pascaline.

M. Le Maire rappelle que les anciens conseillers doivent signer le dernier procès-verbal.

Mme Dominique BELLEBOUCHE est élue secrétaire de séance.

Monsieur Gilles DELATTRE déclare le conseil installé à 11h00 et désigne la doyenne d'âge Mme LICOUR Claudine pour présider la séance et procéder à l'élection du maire.

Monsieur Delattre souhaite s'exprimer avant le début de l'élection du Maire.

Avec émotion, Monsieur Delattre souhaite bonne chance et bon courage aux nouveaux élus.

« Il y a du travail, ce n'est pas toujours reconnu », « Dans quelques instants c'est la fin de mon mandat pendant 37 ans, j'ai travaillé avec beaucoup de gens, des équipes » « Il y a 25 ans c'était le début des inondations, 50 maisons inondées, 5 maisons évacuées on s'y est tous mis pour aider » « On a fait des zones de filtrage pour déconnecter les eaux fluviales, ça ne se voit pas mais c'est efficace » « Il y a la ZAC, ça fait de l'emploi » « J'ai une pensée pour les gens qui ne sont plus là, Jean-Hubert JACQUES, JACOTTE, Jean-François BELLEBOUCHE, Jacques LANDO »

« Je souhaite la plus grande réussite au conseil, aimez les gens, aimez le village »

1. ELECTION DU MAIRE :

Madame Claudine LICOUR, étant doyenne d'âge, est désignée présidente de séance.

Messieurs Hervé LEFEBVRE et Jean-Baptiste IDEE sont désignés assesseurs.

Mme Florence DECERF se présente au poste de Maire de la commune.

Vote des élus : 15 voix pour.

Mme Florence DECERF prend la place de Maire et reçoit de M. Gilles DELATTRE l'écharpe tricolore de Maire.

Mme Florence DECERF remercie les élus et la population pour leur confiance.

Félicitations et applaudissements des élus et des personnes présentes.

2. ELECTION DES ADJOINTS :

Une liste de 4 adjoints conduite par M. Freddy FOURNET est proposée au vote par les élus.

La liste est conformément à la loi bloquée et paritaire avec un nombre égal d'hommes et de femmes.

Liste de M. Freddy FOURNET établie dans l'ordre de répartition des postes d'adjoints.

M. Freddy FOURNET, Mme Claudine LICOUR, M. Arnaud URIER, Mme Graziella HALLIER.

Vote des élus : 15 voix pour.

Ayant obtenue la majorité absolue la liste de M. Freddy FOURNET est installée.

Mme Le Maire remet l'écharpe de 1^{er} adjoint à M. Freddy FOURNET.

Remise de l'écharpe à la 2^{ème} adjointe Mme Claudine LICOUR.

Remise de l'écharpe au 3^{ème} adjoint M. Arnaud URIER

Remise de l'écharpe à la 4^{ème} adjointe Mme Graziella HALLIER.

Félicitations et applaudissements des élus et des personnes présentes.

Mme le Maire remercie ses adjoints pour leur engagement.

Mme Florence DECERF fait lecture de la charte de l' élu local loi 2015-366 du 31 mars 2015.

3. DELEGATION AU MAIRE :

Mme Le Maire explique aux conseillers qu'elle pourrait agir afin de fluidifier les démarches ou régler des situations d'urgence. L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales propose des délégations. Mme le Maire demande l'accord du conseil afin de bénéficier de ces délégations, elle s'engage par ailleurs à justifier ses actions auprès du conseil municipal.

Vote des élus : 15 voix pour.

4. DELEGATION AUX ADJOINTS :

Dans un premier temps, Mme le Maire déclare que toutes les délégations accordées aux adjoints du précédent mandat sont à abroger. Elle demande aux élus de procéder au vote pour l'abrogation des délégations.

Vote des élus : 15 voix pour.

Puis, Mme le Maire explique que pour l'aider dans ses fonctions, il y a lieu de déléguer en confiance et en contrôle une partie de ses fonctions aux adjoints.

Par l'article L.2122-31 du CGCT, le Maire et les adjoints sont tous officiers de l'Etat-Civil. En plus de cette délégation, Mme le Maire propose de déléguer les fonctions suivantes :

1^{er} adjoint : M. Freddy FOURNET délégué à l'urbanisme, aux travaux, au cimetière, aux achats de produits de terrain, de gros matériels et de véhicules. Il est responsable par ailleurs du personnel masculin. Il a délégation de la commission de contrôle des salles (commission de sécurité, entre autres). Enfin, la sélection du feu d'artifice lui est dévolue.

2^{ème} adjointe : Mme Claudine LICOUR déléguée aux finances, aux impôts, aux budgets, aux achats de produits d'entretien. Elle est par ailleurs responsable du personnel féminin. Les manifestations culturelles, la médiathèque ainsi que le domaine de la petite enfance lui sont attribués. Enfin, elle gère la banque alimentaire (distribution des denrées et gestion des dossiers des bénéficiaires).

3^{ème} adjoint : M. Arnaud URIER délégué au fleurissement de la commune, ainsi que la gestion des jardins ouvriers. Il est responsable par ailleurs de la communication et l'information communale par le biais du site internet et du livret d'accueil. La gestion des centres aérés scolaires et périscolaires, la jeunesse et les loisirs lui sont attribués. Il est également délégué à la gestion des assurances et des dépôts de plaintes.

4^{ème} adjointe : Mme Graziella HALLIER déléguée au CCAS, à la gestion des salles, du matériel et leur location. L'organisation des festivités du village, du contact avec les forains, les exposants, les groupes et animations des différentes manifestations lui sont attribués. Elle est par ailleurs déléguée aux achats pour les fêtes et cérémonies.

Après l'annonce des délégations, il est procédé au vote.

Vote des élus : 15 voix pour.

La secrétaire de séance rédige le procès-verbal.

Mme le Maire demande au conseil de délibérer sur l'embauche de Mme Virginie MASTELINCK au poste de secrétaire administrative.

Vote des élus : 15 voix pour.

La séance est levée à 11h45.

Réunion du prochain conseil **Vendredi 03 avril 2026 à 20h30.**

Le Maire

Le Conseil Municipal

